

Commission administrative paritaire

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE (CAP) POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B.

Vote électronique uniquement



JE VOTE CGT POUR

DES **REPRÉSENTANT.E.S**

QUI INTERVIENDRONT SUR LES **QUESTIONS QUI
ME CONCERNENT :**

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne)
- Les demandes de révision d'entretien professionnel
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

Et au plan local :

pour des avancements de carrière plus justes, avec des critères objectifs, pour l'arrêt des procédures d'entretien mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste...

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

**VOTER CGT c'est DONNER
aux FUTUR.E.S ÉLU.E.S les moyens
de DÉFENDRE les DROITS et les INTÉRÊTS
de tous les AGENTS TITULAIRES
pour un meilleur service public.**

PAS DE CONQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES!

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN : CHAQUE VOIX COMPTE!



**CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT
C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS
DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE
AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer
et gagner de nouveaux droits**

- **Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice** et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années
- **Reconnaître statutairement le niveau d'expertise** et de technicité des agents de catégorie B
- **Reconnaître la pénibilité**, la dangerosité et mettre en œuvre le service actif à 55 ans
- **Organiser des concours chaque année**
- **Créer des emplois de fonctionnaires pour développer des services publics** répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique
- **Réclamer une gestion collective des carrières** à un niveau régional pour la catégorie B
- **Rétablir la retraite à 60 ans maximum pour tous** avec une pension d'au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prise en compte des années d'études et du régime indemnitaire dans le calcul de la retraite
- **Instaurer une réelle formation professionnalisante** pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale
- **Défendre le statut de la fonction publique** garant de l'égalité de traitement de tous les usagers
- **Exiger une véritable démocratie sociale** et le respect des libertés syndicales dans nos services publics territoriaux
- **Mettre en œuvre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : à travail de valeur égale, traitement égal

scannez-moi



**JE SUIS
PUBLIC 100%**